

## **Nomination de représentants au Comité des pensions du personnel de l'OMS**

### **Rapport du Directeur général**

1. En vertu des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, et conformément à la résolution WHA2.49 (1949), le Comité des pensions du personnel de l'OMS est composé de neuf membres (et de neuf membres suppléants), dont un tiers nommé par l'Assemblée de la Santé, un tiers par le Directeur général et un tiers élu par les participants à la Caisse des pensions. Le mandat est de trois ans et, pour assurer la continuité, des dispositions ont été prises pour renouveler seulement un tiers des membres nommés par l'Assemblée de la Santé à la fois. Le principe selon lequel les six Régions de l'OMS sont représentées au Comité des pensions du personnel de l'OMS a été respecté par les précédentes Assemblées de la Santé.

2. Les représentants ci-après de l'Assemblée de la Santé ont été nommés par :

• **la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé à compter de 2017** :<sup>1</sup>

a) pour deux ans, soit jusqu'à la clôture de la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2019 :

<b>Nom</b>	<b>Délégation</b>	<b>Qualité</b>
D <sup>re</sup> Naoko Yamamoto	Japon <sup>2</sup>	Membre
D <sup>r</sup> Gerardo Lubin Burgos Bernal	Colombie	Membre

b) pour trois ans, soit jusqu'à la clôture de la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2020 :

<b>Nom</b>	<b>Délégation</b>	<b>Qualité</b>
D <sup>r</sup> Assad Hafeez	Pakistan	Membre suppléant
D <sup>r</sup> Papa Amadou Diack	Sénégal <sup>3</sup>	Membre suppléant
D <sup>r</sup> Alan Ludowyke	Sri Lanka	Membre suppléant

<sup>1</sup> Décision WHA70(15) (2017).

<sup>2</sup> Comme il est indiqué dans le document A71/38, en 2018 la D<sup>re</sup> Naoko Yamamoto n'a plus été en mesure de siéger au Comité.

<sup>3</sup> Comme il est indiqué dans le document A72/46, en 2019 le D<sup>r</sup> Papa Amadou Diack n'a plus été en mesure de siéger au Comité.

• **la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé à compter de 2018 :<sup>1</sup>**

a) pour deux ans, soit jusqu'à la clôture de la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2020 :

Nom	Délégation	Qualité
D <sup>r</sup> Assad Hafeez	Pakistan	Membre
D <sup>r</sup> Alan Ludowyke	Sri Lanka	Membre

b) pour trois ans, soit jusqu'à la clôture de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2021 :

Nom	Délégation	Qualité
D <sup>re</sup> Chieko Ikeda	Japon	Membre
D <sup>r</sup> Christoph Hauschild	Allemagne	Membre

• **la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé à compter de 2019 :<sup>2</sup>**

a) pour trois ans, soit jusqu'à la clôture de la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2022 :

Nom	Délégation	Qualité
D <sup>r</sup> Gerardo Lubin Burgos Bernal	Colombie	Membre
D <sup>r</sup> Arthur Williams	Sierra Leone	Membre suppléant

3. Le mandat du D<sup>r</sup> Alan Ludowyke, nommé par la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé en qualité de membre, devait expirer à la clôture de la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2020. En outre, le D<sup>r</sup> Assad Hafeez de la délégation du Pakistan, nommé par la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé en qualité de membre, la D<sup>re</sup> Chieko Ikeda de la délégation du Japon et le D<sup>r</sup> Christoph Hauschild de la délégation de l'Allemagne, nommés par la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé en qualité de membres suppléants, ne seront plus en mesure de siéger au Comité.

4. La session de mai 2020 de la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé s'est tenue sous la forme d'une réunion virtuelle *a minima*, l'intention étant alors d'examiner la plupart des points de l'ordre du jour plus tard dans le cadre d'une procédure écrite d'approbation tacite ou lors d'une reprise de session d'ici à la fin de l'année. Compte tenu du report de l'examen du point relatif à la nomination de représentants au Comité des pensions du personnel de l'OMS, le Comité des pensions du personnel de l'OMS a modifié son règlement intérieur de sorte que « [l]es membres et les membres suppléants du Comité exercent leurs fonctions pour un mandat de trois ans ou jusqu'à la désignation, la nomination ou l'élection de leurs successeurs ». Le mandat du D<sup>r</sup> Alan Ludowyke de la délégation de Sri Lanka en qualité de membre, qui devait expirer en mai 2020, a donc été prolongé sur cette base par le Comité des

<sup>1</sup> Décision WHA71(14) (2018).

<sup>2</sup> Décision WHA72(18) (2019).

pensions du personnel de l'OMS à sa cent-huitième session tenue en mai 2020 jusqu'à l'examen de ce point à la reprise de la session de l'Assemblée de la Santé. La prolongation du mandat du D<sup>r</sup> Ludowyke par le Comité était également nécessaire pour permettre au Comité de continuer de fonctionner après mai 2020.

## MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

5. L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être renouveler le mandat du D<sup>r</sup> Alan Ludowyke de la délégation de Sri Lanka et le nommer pour un mandat de trois ans, jusqu'à la clôture de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2023.

6. L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être désigner le D<sup>r</sup> Arthur Williams, plus ancien membre suppléant, de la délégation de la Sierra Leone en qualité de membre du Comité des pensions du personnel de l'OMS pour le reste de son mandat, jusqu'à la clôture de la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2022.

7. L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être désigner M<sup>me</sup> Yanjmaa Binderiya de la délégation de la Mongolie en qualité de membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'OMS pour le reste du mandat de la D<sup>re</sup> Chieko Ikeda, jusqu'à la clôture de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2021.

8. L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être désigner le D<sup>r</sup> Kai Zaehle de la délégation de l'Allemagne en qualité de membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'OMS pour le reste du mandat du D<sup>r</sup> Christoph Hauschild, jusqu'à la clôture de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2021.

9. L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être nommer le D<sup>r</sup> Ahmed Shadoul de la délégation du Soudan en qualité de membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'OMS pour un mandat de trois ans, jusqu'à la clôture de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2023.

= = =